

A. Kleyntgens

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot
Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 40-81
Après minuit : GUT. 59-89

Directeur :
GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS			
AN	6 MOIS	3 MOIS	1 MOIS
18 fr.	9 fr.	4 fr. 50	1 fr. 50

La loi de 1881 est le code de la presse. Elle a été sanctionnée par les noms des républicains les plus illustres qui l'ont votée.

Cette loi-là existe, que le gouvernement la fasse appliquer.

(Discours de M. Andrieux, à la Chambre.)

NOS DEUX ENNEMIS

Messieurs les automobilistes militaires ne consomment pas seulement beaucoup d'essence ; ils consomment aussi beaucoup de bidons. Très pressés, par définition, ils ne sauraient vider leurs bidons comme les chauffeurs du commun ; pour hâter l'écoulement du liquide dans le réservoir de l'auto, ils percent le récipient d'un coup de baïonnette (il faut bien que leur baïonnette serve à quelque chose, n'est-ce pas ?) et, du coup, le bidon est hors d'usage.

Or, chaque bidon coûte soixante-quinze centimes à l'Etat. Combien de bidons sont-ils nécessaires à chaque automobile ? Combien d'automobiles circulent-elles dans la zone des armées ? Combien de kilomètres font-elles en moyenne ? Nous n'avons pas là-dessus de données précises, mais nous n'en avons pas besoin pour être sûrs que le nombre de bidons employés est considérable. C'est donc très sagement, semble-t-il, que le sous-secrétariat de l'Intendance a demandé au Grand Quartier Général : « Ne pourriez-vous inviter les automobilistes à ne plus éventrer leurs bidons ? Ce serait une sérieuse économie. »

En y mettant, bien entendu, quelques formes, le Grand Quartier Général répondit à peu près : « Qu'est-ce que ça peut nous faire ? Nous n'avons pas à nous occuper de ces détails ! »

Le sous-secrétariat de l'Intendance n'eût pas le mauvais goût de récriminer, ni même d'insister. Il ne dit point : « Comme il vous serait facile, en donnant un ordre, d'obtenir que les chauffeurs militaires vident leurs bidons sans les endommager, à la manière des chauffeurs civils ! » Non, M. le sous-secrétaire, Joseph Thierry s'est contenté de dire simplement, humblement : « Eh bien ! voulez-vous faire savoir à messieurs les chauffeurs que nous leur allouons une prime de deux sous par récipient qu'ils videront bien nous rendre intact ? Comme il vaut quinze sous, nous y gagnons encore treize sous par bidon. »

Et qu'est-ce qu'a répondu cette fois le G. Q. G. ?

Le G. Q. G. n'a rien répondu...

Vous pensez bien que, si je cite ce fait, dont je garantis l'exactitude, ce n'est pas pour opposer l'autorité militaire à l'autorité civile. Cette opposition n'a plus de sens dans notre démocratie, où le civil et le militaire sont interchangeables et, théoriquement au moins, s'identifient. Car, si le militaire continue à se recruter dans le civil, suivant la fine observation du colonel Ramollet, il n'est pas moins constant que, la paix revenue, le meilleur civil se recrutera dans le militaire.

De même, si j'écris le G. Q. G., ce n'est que pour la commodité de la conversation, et faute de connaître le bureaucrate armé, qui a rédigé ou signé la réponse au sous-secrétaire d'Etat. Nous tenons pour certain que ni le général Joffre ni le général de Castelnau n'en eurent connaissance.

Et sans doute ils ne soupçonnaient pas davantage les vaines tentatives des nouveaux collaborateurs du ministre de la guerre pour éviter les dépenses superflues. C'est ainsi que, l'été dernier, le même sous-secrétaire d'Etat a demandé poliment au M. Lebreu de la zone des armées :

« Nous vous avons fourni sept

millions de couvertures. Si rude qu'ait été la campagne d'hiver, peut-être ne sont-elles pas toutes usées. Renvoyez-nous celles qui peuvent encore servir : nous allons les battre, les désinfecter, les raccommoder, et, l'hiver prochain, nous n'aurons pas besoin d'en acheter d'autres pour les remplacer, si elles sont perdues ou pourries. »

A une demande si raisonnable, M. Lebreu militaire n'a su faire encore qu'une réponse dilatoire et dérisoire. Car M. Lebreu, qu'il soit à l'avant ou à l'arrière, ne connaît que ses « états », ses rapports, ses bordereaux, ses dossiers, ses cartons : tout se réduit à du papier, une montagne de papier qui n'accouche jamais de rien...

Il nous fallait la guerre pour achever de nous convaincre que notre bureaucratie n'a rien de commun avec l'administration. A vrai dire, c'est exactement le contraire. A l'heure présente, tout effort administratif se trouve contrarié, découragé, annihilé par la machine bureaucratique. Le grand crime de M. Lebreu, où qu'il siège, c'est de rendre impossible toute administration. Et quand la bureaucratie épouse le militarisme, ce sont deux fléaux qui se multiplient l'un par l'autre.

Il est grand temps d'aviser, pour deux raisons : la première, c'est que le papier est hors de prix ; la seconde, c'est qu'il y va tout bonnement de la vie nationale.

Ne voyez là aucune hyperbole. La France a deux ennemis : l'un se nomme le Boche, l'autre Lebreu, et, à l'heure présente, ce n'est plus le Boche qui est le plus redoutable.

Il faut même nous habituer à concevoir que, pour triompher du Boche, il est indispensable de mettre d'abord M. Lebreu à la raison. Car M. Lebreu symbolise chez nous l'anarchie, le désordre, le pillage et le gaspillage.

S'il éclate à tous les yeux que la lutte présente devient une « guerre d'usure », et que celui-là aura le dessus qui tiendra le plus longtemps, — la première condition de la victoire est l'économie.

Tout nous commande de ménager nos ressources, en sous comme en sang. Laisser pourrir une couverture, détruire un bidon, gâcher de la viande, ce serait en temps de paix une négligence coupable ; en temps de guerre, c'est vraiment une trahison.

Gustave Téry

Le Kaiser à Belgrade

L'agence Wolff embouche la trompette du jour de la Résurrection pour nous annoncer que, du haut de la citadelle de Belgrade, Guillaume II a embrassé du regard les champs de bataille du Danube et de la Save ! Je doute que cette vue l'ait rendu particulièrement jovial. J'ai visité, dans le temps, l'esplanade de la vieille citadelle. Elle date des Turcs. C'est un des lieux les plus mélancoliques de la terre.

Les eaux huileuses de la Save et du Danube se réunissent pour former sous le ciel grisâtre une sorte d'immense inondation désolée. Je revois là-dessus quelques barques de pêcheurs, d'où nous arrivaient de lointaines chansons tristes. Depuis lors, il est vrai qu'un nouvel élément d'intérêt s'est ajouté au panorama : il doit y surager des milliers de cadavres, car le passage du fleuve a coûté cher aux armées boches.

Les souvenirs historiques sont aussi gais que le paysage. Sous la domination turque, c'est sur cette esplanade qu'on dressait les malheureux Serbes condamnés à l'agonie du pal. Mais l'agence Wolff, qui a toutes les inconsciences, réchauffe le tableau en évoquant la revue splendide que Frédéric Barberousse y passa des cent mille chevaliers allemands, partis à la croisade. Fumées du passé ! Où sont-ils maintenant, les cent mille brillants chevaliers de Barberousse ? Si leurs spectres hantent encore ces plaines humides, comment ont-ils accueilli les cent mille noyés d'hier, ceux de la croisade à rebours, entreprise, celle-ci, pour défendre le Turc ?

Est-ce cette bataille entre fantômes irrités que le regard du kaiser suivait dans les vapeurs flottant au-dessus de la Save et du Danube ?

L'agence Wolff, qui se rend compte que tout ça n'est pas réjouissant, ajoute une touche claire au tableau : « Le kaiser a circulé au milieu de la population revêtue de ses habits de fête, qui se promenaient librement dans les rues. »

Hein ? voyez-vous les vieillards et les femmes de Belgrade qui ont eu la chance de n'être ni crucifiés ni violés, au cours des deux prises d'assaut que l'héroïque capitale a subies depuis la guerre, voyez-vous les pères, les mères des cent mille Serbes tués à la gloire du peuple allemand, ou des cent mille survivants faméliques de l'atroce retraite des montagnes d'Albanie, voyez-vous les familles de ces martyrs acclamant César-Typhus et César-Exterminateur, et revêtant pour lui leurs habits de fête ?

La population de Belgrade se promenait librement dans les rues, et le kaiser en est sorti vivant ? Non, agence Wolff, non ! Mais l'idée est excellente, Guillaume II devrait essayer...

Maurice de Waleffe

Propos d'un grincheux CENSURE...

M. Andrieux étant monté, hier, à la tribune de la Chambre, a prononcé contre la censure un vif et plaisant discours. Il a invoqué l'ombre du duc de Broglie et convié les républicains à se ranger derrière elle. M. Andrieux fut jadis préfet de police. Il est fâcheux qu'il ne le soit pas aujourd'hui, puisqu'il a le respect de la loi, et de l'esprit — ce qui n'est pas moins rare. Voilà bien notre chance. Quand nous découvrons un préfet de police libéral et spirituel, nous nous apercevons qu'il a pris sa retraite depuis trente ans.

Il n'empêche que M. Andrieux a raison. Ce n'est pas un statut de la censure qu'il nous faut. Et ce n'est même pas la suppression d'un fonctionnaire. C'est la suppression pure et simple de la censure même. Tous les journaux avaient offert spontanément de soumettre au pouvoir les informations militaires et diplomatiques. Ils n'ont pas modifié leur bonne volonté. Mais le gouvernement a augmenté ses exigences. Nous voulons la loi. Faut-il donc qu'un ancien préfet de police nous prête son autorité pour l'obtenir ?

Où, tous nous reconnaissons qu'il peut être dangereux de publier sans contrôle des nouvelles militaires. Et il n'est aucun journaliste qui ait la pensée de créer au généralissime le plus léger embarras. Nous nous soumettrons toujours sans récriminer à une discrétion que nous savons indispensable. Alors, quel besoin de nous brimer ?

Vouloir museler la presse est dangereux pour le pays. C'est dangereux pour le gouvernement même. M. Viviani a pu s'en apercevoir. S'il est tombé, n'est-ce pas qu'il avait coupé, entre l'opinion et lui, la communication indispensable ? Il y aurait une page à écrire là-dessus. Et je n'ai que quelques lignes...

Albert Savarus

Nous admettons, nous demandons une censure militaire et diplomatique. Mais nous ne pouvons tolérer que l'on fasse de cette censure l'instrument d'une politique et l'arme d'un parti.

Nos Députés et la Censure

Après un nouvel ajournement de la date de l'interpellation sur l'aviation et le renvoi à la commission de la proposition sur les saisies-gageries, la discussion générale de la proposition de M. Paul Meunier, sur le régime de la presse en temps de guerre, est ouverte.

M. Paul Meunier a la parole. « Ce débat n'est pas improvisé, dit-il. A la suite de la suppression de cinq journaux de Paris, en novembre, un rapport de la législation civile et criminelle avait été déposé. Puis, M. Bérenger déposa une interpellation au Sénat sur les abus de la censure. Le Gouvernement se préoccupa de la question, et la presse connut alors (c'est M. Paul Meunier qui le dit) une ère de quasi-liberté.

L'orateur reconnaît que cette période devait être courte.

La création d'une direction générale de la censure, à la tête de laquelle fut placé un membre du conseil d'Etat, a été marquée par de nouveaux et récents incidents qui montrent qu'il ne faut pas confondre le bon plaisir du gouvernement avec la liberté.

M. Paul Meunier donne alors, sur son projet, les indications suivantes :

Le projet de la commission repose sur ce principe que la loi de 1881 reste la charte de la presse en temps de guerre comme en temps de paix et que la modification qu'on peut lui faire subir en temps de guerre doit résulter de la loi.

Il est nécessaire d'empêcher, en temps de guerre, par une mesure préventive, la publication d'informations et de renseignements intéressant la défense nationale.

D'autre part, il importe que les mesures répressives qui peuvent devenir nécessaires ne résultent que de la loi.

Votre commission vous propose d'interdire la saisie des journaux et les condamnations administratives prononcées contre la presse.

Elle admet un contrôle préalable des articles de presse, à condition que ce contrôle ne porte que sur les articles diplomatiques ou militaires.

Si nous admettons ce contrôle préalable ainsi défini, nous estimons qu'un pareil contrôle doit être légal. Le contrôle actuel est illégal.

Il ne peut nullement se justifier par la loi du 5 août qui ne prévoit que des mesures répressives.

Un texte est donc nécessaire, un texte précis et limité, et sous la condition expresse que la vérité puisse être connue.

On doit la vérité au citoyen français. La vérité officielle ne suffit pas. (Très bien !)

M. CHARLES BENOIST. — Laboulaye a dit que la vérité officielle est le pire des mensonges.

M. LE RAPPORTEUR. — M. Alfred Capus a raconté l'entrevue qui eut lieu à l'Elysée, le 3 août, entre les représentants de la presse et M. Messimy, ministre de la guerre.

Les communiqués, d'après le ministre, pourraient ne pas être complets, mais le ministre assurait qu'ils ne diraient jamais que la vérité.

On sait ce qu'a été, cette vérité officielle avec des nouvelles inexacts et retardées. (Très bien !)

La commission accepte donc une censure préalable, mais limitée aux articles militaires ou diplomatiques.

C'est dire qu'elle repousse de toutes ses forces la censure la plus illégale, la censure politique. (Applaudissements.)

Le 4 août, jamais on n'aurait accepté cette censure si on l'avait proposée. (Très bien !)

On a dit que, si cette censure ne résulte pas de la loi, elle résulte d'un pacte amiable avec la presse.

L'engagement limité, accepté par la presse, a été exécuté fidèlement par elle, du mois d'août au mois de septembre ; mais, à cette date, il fut déchiré par le déplorable décret de clôture (applaudissements), qui en paralysant le contrôle parlementaire, a causé un si grand dommage à la patrie. (Applaudissements à gauche.)

Au lendemain de la constitution du Cabinet, en novembre 1915, le journal l'Eclair publiait une lettre par laquelle le ministre de la guerre prescrivait au gouverneur de Lyon de procéder à une enquête sur les ingérences du clergé dans le service de santé. (Interruptions à droite. Mouvements divers.)

Le journal blâmait l'acte du gouvernement. Je n'ai pas à me prononcer sur l'opinion exprimée par M. Judet.

M. LONGUET. — C'était son droit.

M. LE RAPPORTEUR. — Parfaitement. Il s'agissait, en effet, d'un acte politique qu'un journaliste avait le droit d'approuver ou de blâmer.

Il dut supprimer son article. Le gouvernement a interdit ensuite les comptes-rendus du congrès socialiste.

On a essayé de justifier la censure politique par des arguments étranges ; on a prétendu qu'elle constituait une protection pour le pouvoir exécutif comme pour le pouvoir législatif. S'il en est ainsi, il faut avouer que le dernier n'en a guère profité, comme je pourrais le prouver en citant certains articles. (Très bien !)

Le pouvoir législatif ne doit demander au pouvoir exécutif aucune protection. (Applaudissements.)

La censure politique est une arme dangereuse, il est temps de la briser, c'est ce que vous demandez votre commission. (Applaudissements.)

Son œuvre serait vaine si, après s'être préoccupée des mesures préventives, elle avait négligé les mesures répressives.

La censure revendique le droit d'interdire tout article, politique, diplomatique, militaire, qui lui déplaît. Et lorsque le journal ne s'incline pas, elle sevit soit par la saisie du numéro, soit par la suspension du journal.

Avant-hier, la censure s'est surpassée. Elle a saisi trois journaux : la Liberté, le Journal et le Petit Parisien.

M. EMMANUEL BROUSSE. — Par homonymie, on a même saisi la Liberté du Sud-Ouest au lieu de la Liberté de Paris.

M. PAUL MEUNIER. — Quelle avait été la faute commise ? Les journaux avaient reçu, à 2 heures, par une agence, une note officielle de la légation monténégrine de Paris. Cette note offrait toute garantie d'authenticité, puisqu'elle avait été visée par la censure comme information d'agence.

L'orateur raconte en détail l'épisode que l'Œuvre a relaté, et qui est encore présent à la mémoire de nos lecteurs. Il taxe la manœuvre d'illégale. Une loi fixant les droits de la presse est nécessaire. Car il y a eu des mesures encore plus illégales et encore plus incompréhensibles.

La suspension de "l'Œuvre"

Et M. Paul Meunier est bien inspiré en appelant ce que la censure se permit, naguère, contre notre journal qui détient, en effet, le record des suspensions arbitraires et fertiles en incidents :

Le 20 décembre, le journal l'Œuvre, qui avait fait connaître le départ du général de Castelnau pour Salonique, s'est vu suspendu pour quatre jours. Sur sa réclamation, le point de départ de la suspension avait été reporté au 21 ; sur la foi de cette promesse officielle, on a procédé au tirage de l'Œuvre.

Or, à deux heures du matin, le commissaire de police et plusieurs agents ont fait irruption au journal, ont saisi les exemplaires et brisés les formes. On a fait connaître au directeur que la censure avait changé d'avis ! (Exclamations.)

Enfin, le journal les Hommes du Jour, du 1^{er} janvier 1916, a été vendu pendant deux jours après avoir rectifié un article conformément aux indications de la censure, puis il a été suspendu pour six mois ! (Exclamations.)

M. OUTREY. — Ce qui s'est passé aux colonies est encore plus monstrueux !

M. LE RAPPORTEUR. — Je le sais, mais je ne peux tout dire. Ces procédés constituent la mise hors la loi de la presse. Pour les justifier on a dit que c'était une nécessité du temps de guerre, que la presse soit à la discrétion du pouvoir. C'est une théorie qui pouvait être juste, il y a un siècle, elle est fautive aujourd'hui.

Une courte et substantielle intervention de M. Jules Roche se produit alors.

Il insiste sur ce fait que, dès la Restauration, le pouvoir reconnaissait que la liberté de la presse n'est pas seulement le droit essentiel des écrivains, mais la garantie des intérêts supérieurs et vitaux de la nation tout entière.

Les censeurs, sous la Restauration, étaient de hauts fonctionnaires reconnus, honorés, dont on savait les noms. La censure d'aujourd'hui est une Sainte-Vehme. Rappelons-nous que nous sommes, en définitive, officiellement en république.

M. Andrieux lui succède.

Plein de ses souvenirs, nourri des dogmes de 1881, le député des Basses-Alpes ne veut pas de la loi Paul Meunier, et ce, au nom de la liberté. Sa thèse se réclame de Gambetta et de Ferry.

Le point de vue de M. Andrieux

Il ne voit pas de base légale à la censure, pas plus à la censure diplomatique et militaire qu'à la censure politique :

La censure, dit-il, n'est qu'un attentat à la liberté de la presse.

Il faut mettre le gouvernement en devoir de la supprimer, car légalement elle n'existe pas. Il y a une loi qui l'a supprimée ; il n'y en a pas qui l'ait rétablie. Pourquoi voulez-vous faire une loi qui la rétablisse ? La loi de 1881 est le code de la presse. Elle a été sanctionnée par les noms des républicains les plus autorisés qui l'ont votée. Cette loi-là existe, que le gouvernement la fasse appliquer. Espérez-vous que la loi Paul Meunier sera traitée avec plus d'égards que la loi de 1881 ? Ce sera un chiffon de papier (Rires.) On en fera des papillotes.

M. Andrieux met en demeure le gouvernement de respecter la loi existante. S'il la viole, il sera dans l'obligation de se soumettre ou de se démettre.

Il y a deux lois en matière de presse : la loi de 1881 et celle du 5 août 1914 qu'

a institué certaines pénalités et atténué la liberté de la presse. Je me fais honneur d'avoir voté la loi de 1881. La République ne s'est que fortifiée à l'épreuve de la liberté. La loi de 1914, votée au début de cette guerre, que l'hypocrite Allemagne prétend lui avoir été imposée, n'a envisagé aucune mesure préventive. Elle n'a visé que des indiscrétions dangereuses pour le temps de guerre. Elle n'a pas rétabli la censure. Mais, aujourd'hui, on veut nous faire rétrograder jusqu'aux Ordonnances de Charles X.

La censure, messieurs, n'est que le résultat d'une conversation entre certains journalistes, dont M. Capus, l'un des parisiens, et M. Viviani. Mais il n'y a même pas eu de convention ni de pacte. Et qui donc, d'ailleurs, a qualité de parler au nom de la presse ? La presse n'a pas de représentant capable de l'engager. Ses syndicats ne sont chargés que de certains intérêts matériels.

Des conversations entre un ministre et M. Capus ou Polybe (rires) ne suffisent pas pour changer la législation qui régit la presse !

Et l'orateur cite quelques cas d'arbitraire de 1830 : « La censure ne sera jamais rétablie » qui n'a jamais été abrogé. Ni en Juin, ni sous la Commune, ni après, on ne l'a osé, et il renvoie, aux applaudissements de la Chambre, M. Paul Meunier et ses amis au libéralisme du duc de Broglie.

Avec votre censure, telle qu'elle a fonctionné, vous avez ramené la presse aux plus mauvais jours de la Restauration. Quand nous discutons la loi de 1881, nous voulions le jury pour les journalistes. Vous, vous ne voulez plus aucun tribunal. Vous ne voulez plus de juges pour la presse ! Vous lui interdisez la preuve. Il n'y a plus de procès de tendance parce qu'il n'y a plus de procès. (Applaudissements prolongés.)

Et l'orateur cite quelques cas d'arbitraire qui sont allés jusqu'à la suspension de certains journaux par mesure administrative, au nom de l'article 9 de la loi de 1849. Il sait bien que ces faits sont à l'encontre du ministère Viviani-Briand, et qu'il a devant lui le ministère Briand-Viviani. (Rires.) Mais les critiques de l'orateur gardent toute leur force. Or, le gouvernement avait promis de ne pas se servir de la loi de 1849. C'est même pour cela que fut faite la loi de 1914. Au surplus, la loi de 1849, sur l'état de siège, est abrogée par la loi de 1881 (article premier et surtout article 68, du moins pour le passage relatif à la presse).

MM. Briand et Malvy, à leur banc, sont nerveux, car ce sont leurs propres troupes qui applaudissent l'orateur occupé à démolir la censure et qui montre cette censure violant elle-même ses décisions en faisant saisir des millions d'exemplaires publiant le communiqué du Monténégro.

La censure a laissé passer les articles de M. Gervais, dans le *Matin*, contre le Midi ! s'écrie M. Brousse.

M. Andrieux rappelle l'opinion soutenue par M. Briand au sein de la commission chargée d'examiner la proposition Paul Meunier : M. Briand trouvait très difficile de distinguer entre la censure militaire et l'autre.

L'orateur estime que cette déclaration juge le principe de la censure et qu'il faut cesser la censure à l'Allemagne qui en a besoin pour tromper son peuple et le faire aller « jusqu'au bout ».

M. Constant lui succède. Son « petit journal » (*le Glaneur de Bazas*) a été saisi tout comme un journal parisien, ce dont il a été infiniment flatté. Il a donc le droit de parler de la censure politique qui, à Bordeaux, fut instituée à la suite de la réquisition, par M. Malvy, du restaurant du *Chapon fin* et des histoires scandaleuses qui en furent le résultat. Mais le discours de M. Constant est haché par les cris des socialistes qui ne veulent pas qu'on touche à M. Malvy.

L'orateur parvient, toutefois, à lire un article dans lequel la censure locale pratique les coupures les plus extraordinaires. *L'Œuvre*, sur ce point, pourrait fournir des exemples plus curieux des susceptibilités de la censure politique. Ce qui s'est passé à Bazas s'est passé partout.

Malheureusement, les démêlés de M. Constant et du maréchal-des-logis de gendarmerie de Bazas sont un peu... locaux. La Chambre se désintéresse du débat. L'orateur descend de la tribune en accablant M. Briand de son dédain.

Mardi, on continuera cette discussion.

Jean Draut

Les Communiqués

15 heures.

Rien à signaler au cours de la nuit, sauf en Artois, où nous avons fait exploser avec succès une mine sous une tranchée allemande vers la côte 119 (sud de Thélus).

23 heures.

En Belgique, un tir de notre artillerie sur les tranchées allemandes de la région des dunes a allumé plusieurs incendies.

Entre Soissons et Reims, une batterie ennemie en action a été prise sous notre feu et réduite au silence dans la région de Vregny (nord-est de Soissons).

Dans les Vosges, au cours d'un bombardement exécuté aux abords du Rehlfelsen, nous avons endommagé les tranchées et détruit un observatoire de l'ennemi.

Sur le reste du front, la journée a été marquée par une assez grande activité des artilleries.

Hors d'Œuvre

Sur le coup de 8 h. 30

La demie de huit heures du soir sonne à l'horloge du restaurant. Vivement, le poilu se lève, secoué par le garçon suisse qui joue à l'adjudant de semaine.

Sur le boulevard, il est empoigné par deux gendarmes.

— Votre permission ?... Bon... Elle est en règle. Mais n'y revenez pas.

Il remet sa permission dans sa poche et boutonne sa capote par-dessus. Il a tort. Voici que, de l'ombre, surgissent deux silhouettes embusquées. Ce sont deux officiers ; un capitaine et un lieutenant, tous deux décorés des palmes académiques. Le lieutenant fait jaillir la lumière d'une lampe électrique de poche et la dirige sur le visage du malfaiteur décoré de la croix de guerre.

— Votre permission ?... C'est bon... Il ne sent pas l'alcool ; on peut le laisser aller.

Timidement, honteusement, rasant les murs, tremblant au moindre bruit de pas, le poilu permissionnaire, le poilu qui n'a pas eu peur des Boches, essaie de rentrer chez lui sans se faire remarquer, sans provoquer de scandale ni d'attroupement sur la voie publique. C'est bien difficile...

Et en se couchant, il décide de passer le reste de sa permission au fond de sa cave.

L'encadreur

Un capitaine, dont la compagnie se trouve en première ligne, commandait dernièrement une équipe de soldats chargés de préparer des cadres de mines, c'est-à-dire des poutres et des boiseries destinées à soutenir les galeries souterraines des tranchées.

On avait choisi ces soldats d'après leurs aptitudes déterminées par leur profession dans le civil.

L'un d'eux, cependant, considérait sa hache d'un œil méfiant, avec une sorte de terreur respectueuse.

— Quelle est votre profession ? demanda le capitaine.

— Encadreur, répondit le poilu.

Et c'est pourquoi on l'avait jugé apte à construire des cadres de mines.

C'est ainsi que, un peu plus à l'arrière, un soldat fut versé dans l'aviation parce que, de son propre aveu, il exerçait la profession d'« aviculteur ».

Détails

Sur un certain point du front, il est recommandé aux malades de se lever de bonne heure lorsqu'ils veulent se présenter à la visite.

Les premiers arrivants sont « reconus » ; les autres sont renvoyés à leurs tranchées avec de bonnes paroles.

— Vous serez malades demain, leur dit le major. Pour aujourd'hui, j'ai mon compte.

Car le nombre des malades est limité d'après les effectifs qui doivent se trouver en ligne. Et la sélection est faite, non pas d'après un diagnostic qui peut être faillible ou d'après l'état du malade qui peut être variable ; mais d'après le procédé plus équitable et plus militaire qui règle la distribution des places en temps

connaît pas ces heures douloureuses de séparation. Car il s'est arrangé pour ne pas partir : il est mobilisé sur place comme directeur d'usine... « Si tout le monde faisait comme lui... »

Humour alsacien

L'abbé Wetterlé, au cours d'une conférence à la Société de Géographie, a conté, hier, l'amusante anecdote qui suit :

« Un piquet de soldats, commandé par un sous-officier, escorte quatre prisonniers français, à travers les rues de Strasbourg. Un gamin s'arrête sur le trottoir et, enflant la voix, s'écrie :

— Communiqué de l'agence Wolff : quatre mille prisonniers !

— Vas-tu te taire ! dit le sous-officier, ou je t'arrête !

Le gamin, avant de se sauver, décoche cette flèche du Parthe :

— Si vous m'arrêtez, ça vous en fera cinq mille.

Caviar postal

Les lettres sont faites pour être lues par ceux à qui elles sont adressées ; les lettres du front ne font pas exception à cette règle.

Voilà une vérité qu'il ne semble pas nécessaire d'énoncer, mais qu'il faut cependant rappeler aux employés des bureaux de poste parisiens.

Une mère de soldat nous communique trois cartes postales réglementaires (correspondance des armées de la République) qu'elle a reçues de son fils, actuellement dans les tranchées.

Ces cartes sont écrites au crayon. Or, sur le côté réservé à la correspondance, deux énormes cachets sont apposés ; ils sont reliés par sept lignes de pointillé qui rendent illisible l'écriture du soldat. Le tiers du texte est ainsi complètement caviardé, et seules apparaissent, très nettes, ces mentions :

PARIS XIX

7-1-16-18 15

139, av. Jean-Jaurès

C'est très intéressant pour une mère qui attend des nouvelles de son fils avec anxiété.

Et ce qui prouve que ce caviardage est non pas accidentel mais systématique, c'est qu'il est reproduit à la même place, sous la même forme, sur les trois cartes parvenues à des dates différentes.

De quel droit la poste civile sabote-t-elle les correspondances militaires ?

Plus que le maximum

Sur un certain point du front, il est recommandé aux malades de se lever de bonne heure lorsqu'ils veulent se présenter à la visite.

Les premiers arrivants sont « reconus » ; les autres sont renvoyés à leurs tranchées avec de bonnes paroles.

— Vous serez malades demain, leur dit le major. Pour aujourd'hui, j'ai mon compte.

Car le nombre des malades est limité d'après les effectifs qui doivent se trouver en ligne. Et la sélection est faite, non pas d'après un diagnostic qui peut être faillible ou d'après l'état du malade qui peut être variable ; mais d'après le procédé plus équitable et plus militaire qui règle la distribution des places en temps

de paix dans les autobus et tramways : ceux qui arrivent les premiers prennent les places ; les autres attendent une meilleure occasion.

Enlevez les drapeaux !

La préfecture de police fait enlever les drapeaux exposés aux fenêtres et aux balcons de Paris.

Cette mesure est excellente. Les drapeaux ne constituent aucunement la preuve du patriotisme des exposants. Au contraire, ce sont les « suspects » qui, par mesure prophylactique, en arboraient le plus grand nombre.

En outre, au point de vue esthétique, l'aspect de Paris ne peut que gagner à la disparition de ces drapeaux salis et délavés, qui ont recueilli la poussière et essuyé la pluie de dix-huit mois de guerre.

On en mettra de neufs le jour de la victoire.

Qu'avons-nous fait pour les Monténégrins ?

Voici une lettre énergique et nette, que nous adressons à l'ambassadeur qui a fait trois fois campagne aux Balkans. Ce que notre correspondante pense des monténégrins héroïques est trop en leur honneur pour que nous hésitions à publier sa lettre :

Considérez-vous que trois campagnes comme ambulancière volontaire en Serbie me donnent quelque droit de parler ?

J'aime les Serbes et, entre les Serbes, les Monténégrins. A l'heure où le soupçon de l'effleure, je voudrais crier ce que je sais d'eux.

Si capituler c'est attacher plus de prix à la vie qu'à l'indépendance de la patrie, capituler n'est pas monténégrin. On pése les âmes à l'hôpital. Quand on a vu des Monténégrins refuser le chloroforme et subir, sans broncher, les plus tourmentantes opérations, on sait qu'ils ne craignent pas plus la douleur que la mort. Quand on leur a, maintes fois, entendu dire : « Je sais que je vais mourir, mais je voudrais mourir dans nos montagnes », on sait qu'ils aiment passionnément leur pays.

Je n'ai aucune prétention à pénétrer les mystères de la politique, mais je vous affirme que ce peuple, d'âme enfantine, a été dupe de quelque fable savamment ourdie.

Pour qu'il déposât les armes, il n'aurait pas suffi de lui masquer la honte de ce geste ; il a fallu l'illusionner par quelque mirage héroïque et glorieux.

Et maintenant les Monténégrins nous devaient-ils quelque reconnaissance ? Les avons-nous jamais aidés et secourus ? Je ne parle que de ce que je sais. Il était dans l'intention de nos comités de secours que le Monténégro bénéficiât d'une part de nos envois à la Serbie. Jamais le Monténégro n'a rien reçu.

Je suis rentrée il y a trois mois, connaissant leur détresse ; et j'ai sollicité pour eux. Partout on m'a répondu : « Nous donnons aux Serbes. »

Le Monténégro semblait inexistant, et nous avons même oublié de lui faire une petite part dans les témoignages de sympathie et d'admiration largement prodigués à la Serbie.

Pour nous attacher ce petit peuple d'une fidélité chevaleresque, le moindre égard aurait suffi.

Lettre de Luxembourg

La grande-duchesse et les Allemands

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

Luxembourg, 12 janvier.

(Par voie indirecte)

Des événements très graves au point de vue de la politique intérieure se sont accomplis ces temps derniers dans le Luxembourg.

La grande-duchesse Marie-Adèle était en opposition avec ses ministres au sujet de la nomination au poste de directeur à l'Ecole Normale. Elle voulait nommer d'abord un catholique, tandis que les ministres voulaient nommer un libre-penseur. D'où conflit, démission du ministre, avènement d'un ministre catholique ; refus de la majorité de la Chambre d'accepter le nouveau ministre, qui n'avait pas de majorité ; dissolution de la Chambre et nouvelles élections. Les antigouvernementaux ont eu gain de cause et sont revenus à la nouvelle Chambre avec une majorité de deux voix. La majorité opposante est descendue de 12 voix à 2 ; sur l'ensemble des voix, il y a 800 électeurs de majorité en faveur du bloc libéral-socialiste.

La question posée était tout autre que celle qui avait occasionné le conflit ; c'était celle-ci : Est-ce que la majorité du peuple est pour ou contre le système de gouvernement de la grande-duchesse ? Et la majorité a répondu non. Pourtant, le grand-duc avait professé jusque-là des sentiments dynastiques fortement ancrés dans l'âme populaire. Si cette question avait été posée en juin 1914, avant la guerre, il y aurait eu à coup sûr une formidable majorité en faveur de la grande-duchesse. D'où vient ce revirement de l'opinion publique ? La cause en est manifeste. La grande-duchesse est soupçonnée, — à tort ou à raison — d'avoir des sympathies allemandes. On a beau protester officiellement contre ces bruits : le peuple luxembourgeois, qui est francophile dans son immense majorité, nourrit contre elle une rancune dont les motifs sont multiples. Les voici :

1° On n'a pas compris, à Luxembourg, pourquoi la grande-duchesse a accepté la visite du kaiser ; 2° on n'a pas aimé, qu'une de ses sœurs soit allée faire une visite, pendant la guerre, à la Cour du grand-duc de Bade ; 3° on a eu connaissance, lors du procès Welz, d'une dépêche de la sœur de la grande-duchesse, adressée à celle-ci, et dont voici le texte : « Felix ist als erster in Pzemysl eingezogen. » — Felix est entré le premier à Pzemysl.

Il s'agit de la reprise de Pzemysl par les Autrichiens. Felix, officier autrichien, de la maison de Parme, parent de la grande-duchesse, est entré le premier dans la ville à la tête de son bataillon.

Cette dépêche laisse supposer une grande joie dans l'âme de l'expéditrice et a pour but de faire partager cette joie à la destinataire. Or, les braves Luxembourgeois n'aiment ni Felix, ni son entrée à Pzemysl, ni ceux ou celles qui se réjouissent de ce fait d'armes. Ils auraient préféré une dépêche annonçant l'entrée du grand-duc Nicolas à Budapest.

Voilà les faits qui sont à la base des soupçons. Sont-ils suffisants pour prouver la germanophilie de la grande-duchesse ? Cela est très discutable. En tout cas, la cour grand-ducale se donne mille peines pour réduire à néant ces soupçons. Il n'y a pas de manifestation directe de la grande-duchesse elle-même, mais il y a les affirmations nettes d'agents officiels contestant sa germanophilie. Un fait est certain : c'est qu'elle entend rester absolument neutre dans le conflit, et qu'elle ne veut se compromettre ni d'un côté, ni de l'autre.

Beaucoup de ses sujets ne pensent pas comme elle ; témoins tous ceux qui ont déjà donné leur vie pour la France, ainsi que ceux qui en ce moment se battent encore pour elle ; témoins encore tous ceux — et c'est l'immense majorité — qui manifestent ouvertement leurs sympathies pour la France et les Alliés. Le vote du peuple luxembourgeois a donc cette signification : « Nous ne sommes pas pour une attitude germanophile de notre « prince » et nous n'aimons pas non plus qu'il soit neutre. Nous voudrions que, faute de mieux, il donne aux Alliés au moins ses sympathies ».

A L'ÉCOLE DES ARTS DÉCORATIFS

Pour permettre aux jeunes gens et aux jeunes filles de bénéficier de l'enseignement de l'école des arts décoratifs pendant la durée des hostilités, un nouveau concours d'admission provisoire aura lieu le 7 février prochain dans les deux sections.

Pour les inscriptions et renseignements, s'adresser au secrétariat : pour la section des jeunes gens, 5, rue de l'École-de-Médecine ; pour la section des jeunes filles, 10 bis, rue de Seine, du lundi 31 janvier au samedi 5 février, de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Les otages à l'Élysée

Le Président de la République a reçu hier, les otages qui, après de longs mois de captivité en Allemagne, sont arrivés à Paris. M. le Président s'est entretenu avec eux pendant plus d'une heure et leur a adressé ses félicitations pour le courage avec lequel ils ont supporté les dures épreuves que nos ennemis leur ont fait subir.



Ah !... tu ne veux pas me montrer tes morasses !...

LES ILLÉGALITÉS DE LA CENSURE

Comme si elle prévoyait le retour des abus dont elle a été victime, l'Œuvre, plaçant pour ses confrères autant que pour elle-même, adressait le 14 janvier aux sénateurs et aux députés la pétition suivante :

Messieurs les Présidents et Membres du Sénat et de la Chambre des Députés.

En s'adressant à vous par voie de pétition, le journal l'Œuvre montre son extrême souci de légalité. Il semble qu'en ce moment on la néglige beaucoup. Les circonstances, en se prolongeant, ne sont plus une excuse suffisante.

Le gouvernement, par la bouche de son chef, a déclaré naguère, au Sénat, qu'il acceptait volontiers le contrôle qui suit ses actes, mais ne saurait admettre celui qui lui est dévolu.

Nous soumettons donc à votre contrôle les mesures de rigueur prises le plus récemment contre nous. Pour empêcher le retour, nous recourons de plus en plus à des mesures de rigueur, croyons-nous, celui de fixer la loi, si elle le faut, par une loi nouvelle.

Certainement vous connaissez déjà d'une manière générale les faits de la cause. Souffrez cependant que nous les exposions à nouveau.

Le dimanche 19 décembre, notre journal publiait une information relative au départ pour Salonique du général de Castellnou. A midi, l'Œuvre était saisie. La mesure était-elle justifiée ? Ne le recherchons pas, bien qu'il nous soit aisé de montrer qu'il ne pouvait y avoir nul inconvénient à dire en France ce que savait déjà le monde entier, et, par conséquent, tous nos ennemis. Ne recherchons pas davantage si cette information fut la cause vraie de la saisie. En effet, nous ne la continuâmes jamais « officiellement ».

Examinons seulement comment on procéda à notre égard.

Donc, à midi, le numéro du dimanche 19 décembre était saisi. A 11 heures 1/2 du soir nous étions en outre frappés d'une suspension de quatre jours. Nous l'apprenions, alors que notre numéro de lundi 20 était déjà composé. Sur nos protestations auprès du gouvernement, la suspension était levée pour ce numéro. Mais à peine en avions-nous repris le tirage qu'elle nous était à nouveau infligée et qu'un commissaire de police venait briser nos formes et nos clichés. Nous avons conté tout cela en détail et vous trouverez annexées à cette pétition les coupures de notre journal relatant tous ces faits. Vous y trouverez aussi en copies les trois lettres successives du gouvernement militaire, dont la première, portant la signature d'un officier de service, interdisait le numéro du 20 ; dont la seconde portant la signature du chef d'Etat-Major, identique d'ailleurs à celle de l'officier de service ; l'autorise, et dont la troisième, signée d'un chef de bureau, l'interdit à nouveau.

Nous avons subi de ce fait un préjudice pécuniaire considérable. C'est mal nous récompenser d'avoir refusé les présents du fisc pour la publicité de l'Emprunt.

Il est donc certain, en premier lieu, que, lors même que nous aurions été justement et légalement frappés, nous l'aurions été dans une forme abusive et dommageable, sans nécessité, nous n'osons dire avec intention.

Votre droit de contrôle vous permet de rechercher à qui incombe la responsabilité de tels actes, et c'est le premier objet de notre requête.

Mais la question est plus haute et d'intérêt plus général.

Les mesures prises à notre encontre étaient-elles légales ?

En vertu de quel texte (loi ou décret) ces pénalités exorbitantes ont-elles été prononcées ? Par quelle juridiction légalement constituée ? Le statut de la presse, d'où elle tient sa liberté, c'est la loi de 20 juillet 1881. Pour les nécessités de la Défense nationale vous avez modifié cette loi, vous avez restreint cette liberté, le 5 août 1914. On cherche en vain, dans le texte que vous avez voté, trace d'un droit, pour une autorité quelconque, d'opérer la saisie préventive ou d'ordonner la suspension d'un journal.

Ce droit se trouverait-il dans la loi du 9 août 1849 relative à l'état de siège ?

Un des vôtres, et non des moins éminents, l'honorable M. Jules Roche, a fait une étude remarquable par sa précision et sa documentation sur la portée actuelle de cette loi. Sa disposition concernant les prérogatives de l'autorité militaire contre la presse n'aurait été rien de moins qu'abrogée par la loi de 1881. Et il en est tellement ainsi que, le lendemain de la mobilisation, une loi nouvelle était soumise à votre approbation, celle que nous avons votée à l'heure rappelée, qui armait les pouvoirs publics contre nous. Auriez-vous eu à fournir ces armes si on les avait eues déjà ?

Mais la loi de 1849 fut-elle encore entière, la question ne serait que déplacée. Nous avons publié une consultation de M. Fernand Izouard, qui, de l'étude et de la comparaison des textes, conclut, avec une logique qui nous a semblé sans réplique, que cette disposition législative ne permet nullement d'appliquer aux journaux la saisie préventive prévue par notre législation pour des cas extrêmement limités (pornographie et anarchisme) et moins encore la suspension (complètement ignorée de nos lois). Vous trouverez aussi ce document ci-joint.

On ne se contente donc pas, vous le voyez, d'appliquer dans une forme abusive, à la presse en général et à l'Œuvre en particulier, des mesures qui seraient légales. Ces mesures sont dépourvues de toute légalité.

Si votre droit de contrôle n'est pas suffisant pour empêcher de pareils faits, nous vous demandons de parler en législateurs. La presse tient de vous sa liberté. Elle vous en confie le maintien et le respect. Nous voulons savoir, par un texte précis que nous vous demandons de proposer et de voter, quelles sont nos obligations et nos droits ; nous voulons, si nous sommes frappés, savoir pourquoi ; nous voulons pouvoir assurer notre défense pour prévenir l'erreur et l'injustice ; nous voulons donc être traduits devant des juges, fût-ce avec une procédure particulièrement rapide. Nous ne voulons plus « recevoir » de punitions par plantons ou facteurs, sans même en connaître le motif ; nous ne voulons plus être frappés par des juges invisibles et anonymes. Nous voulons la justice et la légalité.

Un recours judiciaire s'ouvrirait à nos réclamations et le Conseil d'Etat dit le dernier mot. Il l'eût dit, peut-être trop tard, et si la loi est à refaire, il ne le peut.

Nous préférons nous adresser à vous. Votre prétoire est ouvert au pays tout entier. C'est devant le pays que nous voulons voir plaider la cause de la presse. Veuillez, etc...

L'ŒUVRE

L'utilisation des Autos militaires

Le général Gallieni a dernièrement supprimé, d'une signature, des centaines d'automobiles militaires. Il estimait qu'elles rendaient, dans la zone de l'intérieur, des services un peu trop particuliers. Dans certaines villes, chaque chef, civil ou militaire, avait « sa voiture » et celle-ci était immobilisée des journées entières pour quelques petits voyages, de leur domicile au bureau et du bureau à leur domicile, soit, souvent, une course totale d'une demi-heure de marche à pied. Ceux-là n'étaient pas les plus coupables.

Il en est d'autres qui sont moins coupables.

Dans une ville d'eaux célèbre des Vosges, le colonel commandant d'armes a à sa disposition deux chevaux et une automobile. Comme il ne monte jamais à cheval, ces montures ne servent à rien qu'à occuper l'ordonnance qui les promène. L'automobile est plus utile : elle sert à faire le marché.

Parfaitement. La vie est toujours relativement plus chère qu'ailleurs dans une station thermale, et qui connaît la valeur de l'argent sait également que les vivres sont d'autant moins coûteux aux environs qu'on s'éloigne le plus possible de la ville. C'est donc à Mirecourt ou à Darney que le brossier du colonel vient avec la limousine acheter des pommes de terre et des choux-fleurs.

A quel point on s'étonnait de ces voyages pour d'aussi modestes emplettes, l'intéressé répondait, satisfait : — Mais je vous assure que j'y trouve mon compte. Ainsi, tenez, ce matin encore, j'ai payé les poireaux dix centimes meilleur marché la botte.

Et comme la personne faisait intervenir le prix de l'essence dépensée, l'intéressé ajoutait sans rougir :

— L'essence et les pneus, je m'en fiche pas mal. Ce n'est pas moi qui les paie !

Evidemment, puisque c'est nous tous. Ainsi l'automobile militaire et ménagère fait quotidiennement 50 kilomètres pour aller et revenir de Mirecourt à X... et 10 kilomètres de plus quand le marché a lieu à Darney. Si l'on calcule bien, le coût de l'essence brûlée et de l'usure des pneus s'élève à dix francs par jour.

C'est-à-dire que ce brave colonel n'hésite pas à gaspiller dix francs de notre poche pour mettre dix sous dans la sienne.

Or ces « économies » durent depuis plusieurs mois. On pourrait s'indigner de ce qu'elles nous coûtent.

Ce cas n'est malheureusement pas isolé. A côté du colonel avare, voici le colonel prodigue. Celui-là fait partie de l'état-major de la ... région. Il n'est pas marié, mais il a une amie qui est venue le retrouver. Autant pour la cacher — car les défenses sont formelles... et faites pour tout le monde — que pour lui trouver un home digne d'elle, l'officier supérieur a obtenu d'un aimable propriétaire de l'installer dans son château de R... qu'il n'habite pas depuis le début de la guerre.

Pintôt que de faire venir une camériste et un cordon bleu de Paris, le colonel a détaché deux de ses hommes au château. L'un fait fonctions de cuisinier et l'autre de valet de chambre.

A part que ces soldats seraient plus utilement occupés ailleurs et que la malheureuse femme qui tente de voir son mari est empêchée de sortir de la gare, il n'y aurait rien à dire si...

Car il y a un si et ce si est encore une automobile.

Très régulièrement, le colonel, qui vient coucher au château, en part de bonne heure le matin dans une grosse voiture pour rejoindre le chef-lieu du département de l'Est où fonctionne l'état-major de la région. Il revient au

château pour déjeuner, en repart au galop, ne manque jamais d'y dîner en compagnie de son amie, retourne encore à l'état-major pour son service et en revient dans la nuit pour prendre un repos bien gagné.

En tout : six voyages. A trente kilomètres chacun, la vingt-chevaux a brûlé dans les vingt-quatre heures 180 kilomètres. Il ne nous en coûte que deux louis par jour pour que cet officier supérieur ait la joie de posséder sa bonne amie auprès de lui. C'est pour rien. Mais ce manège dure depuis six mois. Il nous revient déjà à plus de sept mille francs, au strict minimum.

Dans la zone des armées, ces automobiles servent au moins à quelque chose et l'essence aussi. Il en est, à l'intérieur, qui ne servent à rien. Dans une ville proche de Paris, il arrive que, le soir, il reste un excédent d'essence : celle des voitures qui ne sont pas sorties dans la journée. On garderait bien en réserve ces bidons pleins qui seraient utilisés par la suite, mais on craint de démontrer ainsi qu'un certain nombre d'autos ne sont pas indispensables... et leurs conducteurs non plus. Alors que fait-on ?

On ne vend pas cette essence aux particuliers pour s'en débarrasser, car ces automobilistes sont d'honnêtes gens... mais on la fait disparaître.

La nuit, quelques automobilistes quittent le garage, filent à toute allure, sortent de la ville et s'arrêtent sur la route, en pleine campagne. Les automobilistes descendent, empoignent les bidons, les débouchent... et les vident au milieu des champs. Ils rentrent ensuite, la conscience tranquille. Personne ne leur reprochera d'avoir fait des économies, qui paraîtraient suspectes et qui pourraient leur être préjudiciables.

Tout arrive

GARFOUNKEL est dans nos murs

Garfunkel est bien aimable. Il a consenti à ne pas nous bouder plus longtemps. Ce vilain oiseau a réintégré la cage grillée dont les gardiens n'auraient jamais dû lui ouvrir la porte. Il a évidemment hésité à se rendre à l'invitation de la justice militaire, mais on ne saurait vraiment lui en vouloir. Par ses tergiversations, en annonçant un jour qu'il ne faisait pas d'opposition à son extradition et le lendemain qu'il se refusait absolument à quitter la Suisse hospitalière, il a réussi à entamer une intéressante conversation avec les gens qui ont intérêt à l'écouter... et à le faire taire.

« Ne parle pas, Georges, je t'en supplie, car me trahir serait un gros péché... », ont murmuré aux oreilles du faux docteur Georges des bouches amies qui redoutent de devenir ennemies... Garfunkel qui connaît bien des histoires scandaleuses, pour y avoir joué un rôle de premier plan, aurait consenti à se taire afin de bénéficier de l'indulgence de ses obligés d'hier qui ne demandent qu'à l'obliger à leur tour aujourd'hui... Mais pour le cas où le principal complice de Lombard aurait des absences de mémoire, l'Œuvre se promet de tenir, pour ce justiciable des tribunaux militaires, un « mémorandum » que nous définissons qui ce que soit de qualifier de fantaisiste.

Il est possible que le rappel de cambriolages et d'agressions qui firent quelque bruit gêne certains fonctionnaires. Cela est évidemment regrettable — pour eux. Car si nous ne faisons pas ici une campagne contre la police, indispensable, nous sommes assez indépendants pour regretter que l'insuffisance de nos Sherlock Holmes officiels les ait amenés à se croire tenus à une reconnaissance indéfinie envers leurs indicateurs.

Donc Garfunkel ayant l'obligeance de ne pas opposer son veto à la demande d'extradition du capitaine-magistral Bouchardon, est arrivé hier matin à Paris. Il était huit heures lorsqu'il a débarqué, encadré par deux inspecteurs et précédé d'un commissaire de la Sureté générale. Aucun de ses anciens amis n'était là pour le recevoir. La Tour Pointue n'avait délégué personne et aucun sénateur n'avait daigné venir l'accueillir au saut du martelet.

Il y avait par contre quelques photographes. Ceux-ci furent, suivant leur habitude, très indiscrets. Ils braquèrent leur objectif sur l'objet de leur curiosité particulière et de la réprobation générale qui embusqua sa malhonnête figure derrière son chapeau. Un simple taxi-auto l'amena au Palais de Justice où on éprouva le besoin de le garder, tout comme s'il avait envie de s'enfuir. Il n'a jusqu'à présent subi qu'un interrogatoire de pure forme.

L'aventurier a fait des aveux partiels, reconnaissant ses relations avec le docteur Lombard, mais niant avoir fait obtenir la moindre réforme, déclarant même qu'il ne se serait jamais entremis en faveur d'aucun soldat, s'il avait eu connaissance que son ami Lombard se livrait au trafic qui a provoqué son arrestation. Cette défense est évidemment peu compromettante.

Garfunkel a couché à la Santé.

Le Moratorium des Assurances

M. Albert Métin, ministre du travail, vient de faire signer par le Président de la République un décret prorogeant pour deux mois le moratorium des assurances.

Nos ciseaux

A travers la presse

M. Clemenceau, homme enchaîné, mais qui secoue ses chaînes, cesse pour un temps de combattre les « Saloniciens », pour larder de ses fléchettes MM. Poincaré, Viviani, Briand et consorts. Le voici qui demande, d'accord avec Renaud et l'Humanité, la constitution d'un « comité de salut public ».

Comité secret, s'écrie-t-il pour s'expliquer à fond ? Je suis prêt quand on voudra. Le résultat en est connu d'avance. Il faut qu'il nous conduise à la constitution d'un gouvernement. Pourparlers directs entre des délégations des deux Chambres, pour imposer, sous quelque forme et sous quelque nom que ce soit, l'établissement d'une autorité gouvernementale ? Je le veux bien encore. Car tout notre desideratum est d'une puissance de gouvernement pour l'heureux achèvement de la guerre, et, puisque le pays y a droit, c'est à nous de le lui procurer.

L'Echo de Paris est privé, depuis une huitaine, du lyrisme quotidien de M. Barrès, — grippé. Cruel silence. Par bonheur, M. René Bazin est là, à défaut du général Chérifls (à qui je ne sais quelle malicieuse petite revue consacra récemment un fort bon « florilège chérifil »).

C'est aujourd'hui Mme Colette Yver qui opère. Elle s'en fut à Nancy, ville de Stanislas Lamour et d'Emile Gallé, et constata la vaillante tenue de cette cité sous la mitraille :

Les boutiques ont repris leurs chalandes ordinaires. On y cause des événements avec cette bonne grâce lorraine, doucement souriante. On plaisante l'éventualité des souliers. Les jeunes filles, dont je note le type assez particulier, brunettes aux yeux de velours, à l'ovale arrondi, petites cousines de Jeanne d'Arc dont les cheveux aussi étaient bruns et les joues enfantines, causent, avec plus d'enjouement que de frayeur, de la catastrophe. Leur patriotisme s'avive. A constater une fois de plus la méchanceté de l'ennemi, la France leur paraît plus douce.

Notre éminent et vigoureux Charles Humbert (Le Journal), poursuit sa campagne contre l'utilisation indue des inutilités...

Grâce à mes efforts, on ne parlait plus de l'appel des classes 1888 et 1887, c'est-à-dire des hommes qui, en cette année 1916, vont avoir quarante-huit ans et quarante-neuf ans. On m'assure qu'ils se voient déjà refuser des passeports pour se rendre en Angleterre, comme si, de nouveau, leur mobilisation était imminente — avec celle, sans doute, des pères de six enfants.

Les appels des auxiliaires des vieilles classes ne se ralentissent pas. Et par une voie détournée, sous prétexte d'une visite d'hygiène dont on dénature complètement l'esprit et le but, on a repris, en contradiction flagrante et manifeste avec la loi Dalbiez, l'examen médical mensuel de ces demi-soldats, en vue de leur passage dans le service armé !

M. Chenu, ancien batonnier, promu leader au Gaulois, aborde à son tour la question de la censure que MM. Humbert, Téry, Berthoulat, Léon Bailly, Henry Bérenger ont, depuis quarante-huit heures, traité magistralement, au grand dam de M. Jules Gauthier.

Il y a, dit M. Chenu, des surveillants qu'il faut surveiller. Il y a des censeurs qu'il faut censurer.

Le meilleur censeur est le censeur de soi-même.

En grec, cela se disait jadis, ou à peu près « Heautontimoroumenos ».

M. Hervé, stratège assermenté de la Victoire, ne fait point aujourd'hui la guerre à M. Clemenceau, son ennemi. Il nous entretient du Montenegro, en bons termes d'ailleurs, et regrette l'indolence italienne :

Avons-nous enfin compris que ce n'est pas seulement entre Londres et Paris qu'il faut concerter nos efforts, mais qu'il faut aussi les concerter avec Rome ?

Et surtout, allons-nous nous décider à rassembler autour de Salonique les 500.000 hommes — Anglais, Serbes, Italiens, Français — qui nous sont indispensables pour marcher sur Sofia et délivrer les deux peuples héroïques, monténégrin et serbe, que notre incurie a livrés à la botte de l'envahisseur.

Dans les autres gazettes, rien de particulier, sinon qu'on y parle des loyers, problème entre tous angoissant. Les journalistes-propriétaires défendent une thèse ; les journalistes-locataires (ces derniers plus nombreux) défendent l'autre thèse.

Souhaitons que le Parlement les mette d'accord.

La Censure

De l'Eclair (M. Judet) :

La liberté de la presse, même en temps de guerre, doit être encore une liberté. Nous vivons dans une servitude sans nom, comme la personnalité de nos maîtres ignorés.

Le jour où nous serions bien persuadés que le système, qui est mauvais, peut changer, et que notre accord sur les points essentiels, soutenu par des résolutions communes, n'est pas un effort négligeable, nous aurions gagné la partie. Nous nous chargerions vite de faire justice des inconscients et des fous qui violeraient, par bravade ou inspiration de boutique, le pacte professionnel. Il va de soi que les tracasseries dans le genre de celles qui blessent le Petit Parisien ou le Journal, sont blâmables, si elles ne sont pas justifiées. Mais je répète que nous serions plus forts pour les condamner si, avant les dommages matériels, qui ne nous laissent pas indifférents, nous avions mis la fierté de notre association et le souci de ce que nous appelons, au risque de faire sourire quelques confrères sceptiques, notre mandat.

Jusqu'aux formidables feuilles à grand ti-

rage, qui se croyaient au-dessus des atteintes vulgaires, qui s'étonnent aujourd'hui d'être fouchés dans leurs œuvres vives. Elles marchaient impassibles, sur la foi de leur intangibilité. Elles se trompaient. Alors qu'elles se joignent à nous pour engager le bon combat sur un meilleur terrain. En luttant pour une cause morale, nous servirons également l'autre, celle du commerce et des profits.

Le Liseur

AU PARLEMENT

Pour nos poils

MM. Henri Convoit et Caffort, députés, ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution avec demande de discussion immédiate, en vue :

- 1° d'améliorer la réglementation des permissions dans la zone des armées ;
- 2° de faire payer le prêt aux soldats et sous-officiers permissionnaires ;
- 3° de leur allouer l'indemnité représentative de vivres pendant la durée de leur voyage.

Les commissaires aux armées

Le groupe socialiste unifié de la Chambre a déposé un projet de résolution instituant les commissaires aux armées. Ce projet prévoit une délégation permanente de quarante-quatre membres qui séjournera parmi les troupes combattantes.

Ces délégués auront le droit de circuler sur tout le front, y compris la ligne de feu. Ils pourront suivre les opérations, soit parmi les troupes, soit parmi l'état-major.

D'autre part, le même groupe a décidé de demander aussi création d'une délégation du Sénat et de la Chambre pour travailler en commun.

La franchise postale militaire

La commission des postes et télégraphes a étudié le projet gouvernemental qui accorde la franchise postale pour les militaires de la zone des armées et la refuse pour la zone de l'intérieur. Elle a repoussé cette dernière disposition.

Notre action en Orient

Devant la commission des affaires extérieures, M. G. Leygues a rendu compte de la démarche qu'il avait faite auprès du président du Conseil relativement à la coordination de l'action diplomatique et militaire française en Orient.

Il a exposé ensuite la situation dans le bassin oriental de la Méditerranée et montré la nécessité d'un accord précis entre les Alliés de manière à ce que les intérêts de chacun soient rigoureusement garantis.

La limite d'âge pour les officiers de marine

La commission de la marine de guerre a voté un projet de loi fixant la limite d'âge pour les officiers de marine. Elle a établi les limites suivantes pour la mise à la retraite : vice-amiral, 62 ans ; contre-amiral, 60 ans ; capitaine de vaisseau, 58 ans ; capitaine de frégate, 54 ans ; capitaine de corvette, 52 ans ; lieutenant de vaisseau, 50 ans.

Toutefois, par mesure transitoire, la limite d'âge est portée pour les capitaines de vaisseau à 58 ans pendant la première année d'application de la loi, et à 57 ans pendant la deuxième année.

Journal saisi par erreur

Le jour où, sur l'ordre de la censure, la Liberté était saisie, les agents bordelais saisissaient également la Liberté du Sud-Ouest, qui n'a aucun rapport avec notre confrère de Paris.

Le mot « liberté » figurant dans le titre des deux journaux, cela devait suffire aux policiers.

LA VIE CHÈRE

D'une façon générale, le marché a été hier, peu approvisionné dans presque tous les pavillons, aux Halles centrales ; exception doit être faite cependant pour le pavillon de la mer, dans lequel il est arrivé 60.000 kilos de poisson, et celui de la volaille où les arrivages ont été normaux.

VIANDE	Le kilo
Pot-au-feu	1,20 à 1,60
Alouau entier	1,70 à 2,90
Veau entier	1,90 à 3,40
Epaule de veau	1,80 à 2,30
Mouton entier	1,20 à 2,90
Gigot	2,40 à 3,50
Ragout de mouton	1,20 à 1,60
Porc entier	2,40 à 2,80

VOLAILLE	Le kilo
Poulet	3,60 à 4,50
Lapin	2,70
Oie	2,50

POISSON	Le kilo
Cabillaud	1,25
Carrelet moyen	1,50 à 1,75
Congre	1,50 à 1,75
Raie	1,00 à 1,50
Hareng français, le cent	15,00
Maquereau	2,50

Notez ceci :

L'Exposition de la Triennale aura lieu du 1^{er} mars au 15 avril 1916, salle du Jeu de Paume, terrasse des Tuileries. Cette manifestation d'art français qui, dans les circonstances actuelles, est d'une importance exceptionnelle, se fera au profit de la Fraternelle des Artistes.

Il importe à nos principaux artistes de montrer à l'univers que la vie intellectuelle et artistique, ainsi que toutes les activités qui font la grandeur de notre cher pays, ne sont pas arrêtées par suite de la guerre et que, loin d'être confinés dans de stériles attentes, les maîtres de notre art national, allant de pair avec les autres ouvriers de la pensée, continuent de réaliser leurs productions qui ont, jusqu'à ce moment, fait l'admiration du monde et constituent l'idéal le plus élevé, gloire de la France dont le rayonnement est éternel.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Le roi des Grecs... abat son jeu

UN RÉQUISITOIRE CONTRE LES ALLIÉS

Londres, 21 janvier. — Les journaux anglais publient les documents suivants que nous reproduisons à titre documentaire :

Athènes, 18 janvier. — Le roi Constantin a fait appeler ce matin un rédacteur de l'Associated Press pour exprimer par l'entremise de la presse américaine son indignation profonde de l'action récente des Alliés qu'il qualifie « un manque de ménagement inouï à l'égard de la Grèce. » Le souverain très ému a cité en détail une longue liste de ce qu'il appelle « les empiétements des Alliés sur la souveraineté de la Grèce » ayant leur point culminant dans l'occupation de Corfou et la destruction du pont de Demir-Kissar.

« C'est pure hypocrisie de la part de l'Angleterre et de la France, a dit le monarque, de parler de la violation de la neutralité de la Belgique et du Luxembourg après ce qu'elles ont fait elles-mêmes et ce qu'elles font encore ici. J'ai essayé de tous les moyens pour obtenir de la presse anglaise et française un exposé équitable des faits et pour obtenir du public anglais et français un jugement impartial. Dès qu'un journal anglais attaquait la Grèce en donnant aux faits la tournure la plus étrange et en lui attribuant faussement certains motifs, j'appelais son correspondant et je lui exposais personnellement, en détail, la position de la Grèce. J'ai donné à la presse française, par l'entremise d'un des journaux qui attaquaient la Grèce le plus violemment, la déclaration la plus franche. Le seul forum de l'opinion publique qui me soit ouvert est le forum américain. La situation est pour moi trop sérieuse pour que je me soucie de la dignité royale en ce qui concerne des interviews, alors qu'il s'agit de la vie même de la Grèce comme pays indépendant. J'en appellerai encore et encore à l'Amérique, si le fait, pour obtenir qu'on m'entende impartialement, ce que les pays alliés me refusent.

Considérez la liste des territoires grecs déjà occupés par les troupes alliées : Lemnos, Imbros, Mytilène, Castelloriza, Salonique, Corfou, la péninsule chalcidique, une grande partie de la Macédoine. En proportion à la totalité de la Grèce, c'est comme si la partie conquise sur le Mexique par les Etats-Unis après la guerre mexicaine était occupée par des troupes étrangères... et cela sans qu'on en ait même demandé la permission.

Qu'importe que l'on promette de payer pour les dommages de l'occupation quand la guerre sera finie ? On ne pourra payer les souffrances de mon peuple chassé de ses foyers.

On met en avant la nécessité militaire. C'est sous l'obligation de la nécessité militaire que l'Allemagne envahit la Belgique et occupe le Luxembourg. Il ne sert à rien de prétendre que la neutralité de la Grèce n'est pas garantie par des puissances qui la violeraient comme dans le cas de la Belgique. Car la neutralité de Corfou est garantie par la Grande-Bretagne, la France, la Russie, l'Autriche et la Prusse. Cela n'a fait aucune différence dans leur action.

Que dire de cette prétention de la nécessité militaire ? Où était la nécessité militaire de détruire le pont de Demir-Kissar qui coûtait un million et demi de drachmes et qui était la seule route praticable par où pouvaient être ravitaillées les troupes de la Macédoine orientale ? Le pont était miné, on pouvait le faire sauter en une minute à l'approche de l'ennemi. Or, il est reconnu qu'il n'y avait d'ennemis nulle part près du pont et qu'aucun indice ne les annonçait. Quelle raison militaire y avait-il donc de faire sauter le pont maintenant, si ce n'est d'affamer les troupes grecques aux environs de Sérès et de Drama ? Quelle était la nécessité d'occuper Corfou ? Si la Grèce est allée de la Serbie, l'Italie l'est également et des transports de troupes d'Albanie en Italie étaient plus faciles que d'Albanie à Corfou. La raison est-elle que les Italiens refusent d'accepter les Serbes par peur de la propagation du choléra ? Pourquoi les Alliés croient-ils que les Grecs doivent avoir le danger du choléra plutôt que les Italiens ?

Les Alliés disent qu'ils ont occupé Castelloriza, Corfou et d'autres points pour rechercher les bases des sous-marins. La légation d'Angleterre à Athènes a fait une offre de deux mille livres sterling — grande fortune pour tout pêcheur grec — pour recevoir des informations pouvant faire découvrir une base de sous-marins ; elle n'a pas encore jusqu'ici reçu la moindre information concernant une base de sous-marins en Grèce ni encore pu constater qu'aucun sous-marin était ravitaillé d'un point de la Grèce.

L'histoire de la politique balkanique des Alliés est faite d'une série d'erreurs grossières, et maintenant, vexés de l'échec de toutes leurs combinaisons balkaniques, les Alliés tentent de faire supporter par la Grèce la conséquence de leur propre bêtise.

Nous les avons avertis que l'entreprise de Gallipoli était vouée à un échec, que les négociations avec la Bulgarie n'auraient pas de résultats, que les Austro-Allemands cesseraient certainement la Serbie. Les Alliés n'ont pas voulu nous croire et maintenant, comme des enfants déraisonnables qui se mettent en colère, ils s'en prennent à la Grèce. Ils ont, de propos délibéré, sacrifié tous les avantages qu'ils pouvaient avoir dans la sympathie des Grecs. Au début de la guerre, quatre-vingts pour cent étaient favorables à l'Entente, aujourd'hui il n'y en a pas quarante pour cent. Il n'y a même pas vingt pour cent de Grecs qui voudraient maintenant prêter aide aux Alliés.

Pourquoi Votre Majesté ne démobilise-t-elle pas ?

— Peut-être le ferai-je, cependant, je ne puis me permettre de désarmer avant que soit décidé le sort de Salonique. Les Alliés ont évacué Gallipoli après une année ; ils peuvent changer d'avis un jour au sujet de Salonique et laisser la place à la merci du

premier venu. Salonique est grecque ; j'ai l'intention qu'elle reste grecque.

— Votre Majesté croit-elle que l'Allemagne peut être victorieuse ?

— Cela dépend de ce que vous appelez victorieux ; si vous voulez dire que l'Allemagne prendra Londres, Paris et Pétrograd, cela n'est pas probable. Mais je crois que les Allemands peuvent se défendre là où ils sont, pendant très longtemps. Si l'épuisement économique ne contraindrait pas l'Allemagne à implorer la paix, je crois qu'il sera très difficile, sinon impossible, de la vaincre militairement.

— Quelle sera donc, d'après Votre Majesté, l'issue de la guerre ?

« Partie nulle. N'est-ce pas votre avis ? »

Par ordre royal cette interview a été contresignée par le maréchal de la Cour, M. Merkati.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES de "l'Œuvre"

Le bombardement des côtes bulgares

Athènes, 21 janvier. — On mande de Cavalla qu'une escadre de croiseurs français et anglais, auxquels s'était joint le croiseur italien Piemonte, a fait subir, mardi et mercredi derniers, un violent bombardement à toutes les villes bulgares sur la côte de la Mer Egée. Dédéagatch et Porto-Lagos ont particulièrement souffert.

Dans ces deux villes, des compagnies de débarquement, mises à terre par les contre-torpilleurs qui accompagnaient l'escadre, ont achevé l'œuvre de destruction commencée par le bombardement. Elles se sont retirées avant l'arrivée des troupes bulgares habituellement envoyées sur les lieux, sans avoir éprouvé la moindre perte, et après avoir notamment incendié les nouveaux baraques militaires élevés à Porto-Lagos depuis le premier bombardement.

Le feu des navires aurait mis hors d'usage, en de nombreux endroits, la voie ferrée et complètement démoli les gares de Porto-Lagos et de Dédéagatch.

Le ministre de France chez M. Skouloudis

Athènes, 21 janvier. — A la suite de la protestation formulée par la Grèce contre l'occupation de Corfou par les troupes alliées, sir Georges Elliot, ministre d'Angleterre, et M. Guillemain, ministre de France, se sont rendus, hier après-midi, chez M. Skouloudis, président du Conseil, auquel ils ont donné connaissance des intentions et des décisions de leurs gouvernements, inspirées par le vif désir d'être agréable à la Grèce. L'entretien du président du Conseil et des ministres a été extrêmement cordial.

On a pu, dès ce matin, constater l'heureux résultat de cette conversation par le brusque changement de ton de la presse officielle, et même de certains organes notoirement germanophiles, qui mettent une sourdine à leurs attaques contre l'Entente. Il serait imprudent d'en conclure que les sentiments des cercles officiels ont tout à coup évolué et que toutes les sympathies vont aux Alliés, mais il y a là un symptôme intéressant, et une preuve nouvelle de ce qu'il est possible d'obtenir en suivant vis-à-vis de la Grèce une politique de « cordiale fermeté ».

La situation sur le front de Salonique

Athènes, 21 janvier. — Toutes les informations reçues de Salonique et des divers points du front de Macédoine, depuis deux jours, concordent à signaler un arrêt ou tout au moins un ralentissement des préparatifs d'attaque des Germano-Bulgares contre le camp retranché.

Je ne crois pas, renseignements pris de très bonnes sources, qu'il faille attacher une confiance absolue aux nouvelles signalant le départ pour la Galicie ou le front occidental de presque toutes les troupes austro-allemandes qui se trouvaient à Monastir et vers Doiran, mais il semble évident que l'offensive ennemie, imminente il y a une semaine, a été retardée pour une raison inconnue encore.

Les états-majors alliés emploient ce répit à développer le système de défense autour de Salonique et à renforcer la puissance du camp retranché. Vivres, munitions et troupes ne cessent de débarquer à Salonique, et les officiers alliés expriment en l'issue de la lutte une confiance, partagée d'ailleurs par les milieux militaires grecs.

L'Autriche pend de plus belle

Genève, 20 janvier. — Actuellement à lieu, devant le tribunal du district de Banyaluka, en Bosnie-Herzégovine, le procès intenté à 156 Serbes pour haute trahison.

Contre tous les accusés, à l'exception de quelques mineurs, le procureur réclame la peine de mort par pendaison.

Parmi les accusés se trouvent 112 hommes mariés dont les familles comptent 335 enfants ; il y a aussi 4 femmes accusées.

On compte parmi les prévenus 20 fonctionnaires publics ou privés, 20 prêtres, 19 instituteurs, 44 commerçants, quelques étudiants, des députés, des médecins, des ingénieurs, des ouvriers et des paysans.

Le huis-clos a été ordonné. L'accusation se base sur des documents trouvés en Serbie pendant les opérations militaires austro-hongroises en 1914.

NOTRE MINISTRE A CETTIGNE

M. Horace Delarocque-Vernet, ministre de France au Monténégro, est attendu aujourd'hui à Paris, venant de Brindisi.

LE MONTENEGRO

Ni capitulation, ni pourparlers

Le consulat général du Monténégro à Rome communique la note suivante en date de Rome, 21 janvier :

« Le représentant officiel du Monténégro déclare que, contrairement aux informations publiées par la presse, il n'y a jamais eu de capitulation, ni de négociations antérieures de paix avec l'Autriche-Hongrie. »

Commentaires italiens sur l'énigme

La presse italienne accueille avec satisfaction la nouvelle du revirement du Monténégro. Le sens général de ses commentaires peut se formuler ainsi :

Malgré sa longue pratique des affaires des Balkans, le gouvernement austro-hongrois a commis une erreur lourde ; il n'a tenu compte ni des susceptibilités d'une armée qui ne se sentait pas battue, ni du sentiment héréditaire des Monténégrins qui considèrent le fusil comme le principal des attributs humains. De là cette révolte violente de la fierté nationale ; de là l'échec des négociations contre lesquelles se sont élevées les troupes serbes provenant de Soultani et le reste des troupes monténégrines commandées par le vaillant général Martinovitch, resté organisateur de la résistance.

L'erreur du cabinet de Vienne procède visiblement du désir de produire un grand effet sur l'Autriche-Hongrie en annonçant la soumission du Monténégro, la remise de ses armes, et sa radiation définitive du nombre des belligérants ennemis.

Le Lovcen fut bien défendu

Rome, 20 janvier. — On mande de Saint-Jean-de-Medua à l'Idée Nazionale que les officiers français de la section radiotélégraphique du Lovcen et de Podgorizza sont arrivés dans ce port après avoir détruit tous les appareils.

Les officiers confirment l'héroïsme des défenseurs du Lovcen, spécialement des positions de Kuk, que le général Martinovitch, qui disposait seulement de quatre bataillons, c'est-à-dire de 1.200 hommes, perdit et reprit cinq fois après de terribles combats.

Les troupes monténégrines subirent des pertes très élevées sous le feu de l'artillerie de Cattaro et de l'infanterie autrichienne ; celles des Autrichiens sont évaluées à 7.000 hommes.

Le détachement français défendant le Lovcen a fait, lui aussi, héroïquement son devoir. Tous les officiers confirment l'enthousiasme de la défense valeureuse opposée aux assaillants.

La famille royale en France

Rome, 21 janvier. — Le Roi, la Reine et les princes royaux qui ont été hier soir recevoir la famille royale du Monténégro à son arrivée à Rome, sont allés de nouveau ce matin, à 9 heures, au départ pour Lyon. La reine Hélène a accompagné la reine Milena et les princesses Xenia et Vera pendant une partie du voyage. Elle est rentrée ensuite à Rome en automobile.

M. Vandervelde et les socialistes impériaux

Genève, 21 janvier. — M. Vandervelde a parlé hier à la Maison du Peuple de Lausanne devant un nombreux auditoire presque exclusivement socialiste et il a obtenu un succès complet.

Il a renouvelé l'assurance de la détermination absolue des socialistes alliés, de poursuivre la guerre jusqu'à l'heure des réparations intégrales.

« Comment, s'est-il écrié, pourrais-je me trouver assis, avec des socialistes allemands, autour du tapis vert d'une table de réunions, lorsque, sur le tapis rouge des champs de bataille s'affrontent encore des militants dans les camps opposés. »

Rappelant la réunion où fraternisèrent trois ou quatre jours Keir Hardie, Vaillant, Vandervelde et moi-même, il a dit : « Et trois jours après, Haase voit les crédits de guerre en essayant de les justifier. »

« Aujourd'hui, dit-il, malgré un accord sur les principes, socialistes alliés et socialistes allemands sont séparés par un abîme.

« L'Alsace-Lorraine, d'abord, se dresse entre eux. L'Alsace-Lorraine, que les socialistes allemands sont unanimes à vouloir garder, l'Alsace-Lorraine, qui, pour les socialistes français, est toujours un morceau de la patrie, car le « droit est imprescriptible comme la justice et quarante ans de domination allemande ne sauraient justifier la spoliation passée. »

« Comment aussi établir des relations avec les social-démocrates qui ont voté pour l'Empire ? Malgré une main offerte, nous ne la serrez pas, car l'autre est encore dans celle du kaiser, toujours tachée du sang belge et français ! »

Enfin, l'orateur n'a pas oublié le mot de rappel à l'adresse de la Suisse officielle :

« Quant aux neutres, leur devoir est d'interférer sagement leur neutralité et de ne pas garder un silence obstiné devant les crimes commis. »

Calmé relatif sur le front italien

Rome, 21 janvier. — Commandement suprême. — Dans la partie montagneuse du théâtre des opérations, on signale des actions d'artillerie.

Dans la zone de Tofana (haut Boite), un de nos détachements a obligé des groupes ennemis à se retirer, après leur avoir infligé de grosses pertes.

Sur l'Isongo moyen et inférieur, le brouillard a entravé, hier, l'activité de l'artillerie ; au contraire, l'envoi de bombes, destiné surtout à entraver les travaux de renforcement dans les lignes, a été intense.

Signé : CADORNA.

L'action des armées russes

Pétrograd, 20 janvier. — Front occidental.

— Au nord-est de Czernovitz, dans la région de Rarancez, nous avons enlevé un secteur de la position ennemie.

Dans le but de reprendre ce secteur, l'adversaire a prononcé cinq contre-attaques acharnées qui toutes ont été repoussées avec des pertes énormes pour l'ennemi.

En mer Noire, le 17 janvier, nos torpilleurs ont exécuté un raid sur le littoral oriental de l'Anatolie et ont détruit 163 voiliers, dont 73 chargés de denrées ; 31 hommes ont été faits prisonniers ; le reste s'est enfui à la côte à l'approche de nos torpilleurs.

Front du Caucase. — Nos troupes continuent la poursuite du centre de l'armée turque désorganisée. Malgré l'importance des forces turques et les conditions locales excessivement difficiles, nos troupes ont su développer leur premier résultat en un succès considérable. L'ennemi, battu sur ses positions, s'est retiré en essayant de lourdes pertes, tant en hommes qu'en matériel de toute espèce.

Selon les renseignements qui viennent d'arriver, nous avons enlevé la place turque de Koprivek, située dans la direction d'Erzeroum, où nous avons capturé des canons et des munitions et fait des prisonniers.

Résultats de l'offensive russe

Pétrograd, 20 janvier. — Le ministre de Serbie, M. Spoljakovitch, expose dans une interview des Birjevija Vidomosti, son opinion sur l'offensive russe sur le front du Sud-Ouest.

« Moralement, cette offensive doit avoir une répercussion sur l'état des esprits à Athènes et à Bucarest. Au point de vue militaire, l'offensive russe en Bukovine constitue un plan généralement conçu et brillamment exécuté.

« Elle oblige les Austro-Allemands à rappeler une grande partie de leurs forces de la presque totalité balkanique pour les rejeter sur le front sud-ouest, isolant ainsi les Bulgares qui se trouveront par suite trop faibles non seulement pour une offensive vers Salonique, mais aussi pour développer des opérations quelque peu sérieuses en Albanie contre l'armée serbe en retraite.

« L'offensive russe a créé une situation qui a fait disparaître le danger pour les Alliés à Salonique et pour les Serbes en Albanie.

« Nos ennemis comprennent bien la situation ; ils ne pensent plus à l'offensive ; au contraire, ils prennent des mesures de défense dans l'attente d'une offensive des Alliés ; ni les Serbes, ni les Alliés à Salonique n'oublieront le service considérable laires peut se formuler ainsi :

Le cas des colonels suisses

Genève, 21 janvier. — Le Bund de Berne (officiers) apprend que les deux colonels seront renvoyés devant le tribunal de la cinquième division militaire ; l'article invoqué serait l'article 5 de l'ordonnance pénale du temps de guerre dite ordonnance de neutralité, lequel punissait de prison et d'une amende pouvant atteindre 20.000 francs, quiconque, sur le territoire suisse, aura fait un service de renseignements au profit d'une puissance étrangère.

Le cas des deux colonels paraît mauvais, car un journal connu pour son zèle austro-allemand, le Vaterland de Lucerne, écrit que l'enquête complémentaire a produit une impression très défavorable aux inculpés. Les notes quotidiennes qu'ils faisaient tenir régulièrement aux deux légations étaient de nature confidentielle. C'est pourquoi plusieurs journaux se demandent s'il y a simplement infraction à l'ordonnance de neutralité et non pas trahison.

La Suisse dit savoir que le commandant de Bismarck venait chaque jour à l'Etat-Major et qu'il pénétrait dans la partie grillagée dont l'entrée est interdite aux officiers suisses n'appartenant pas à l'Etat-Major. Enfin, von Wattenwyl qui avait connu Kluck dans l'armée allemande, restait en relations avec lui et lui envoyait fréquemment des télégrammes.

Berne, 21 janvier. — Un communiqué officiel annonce que le général a désigné, pour juger l'affaire des colonels Egl et de Wattenwyl, le tribunal de la 5^e division, à Zurich, présidé par le major Kirchstefer, juge fédéral.

L'auditeur en chef de l'armée a désigné, pour procéder à l'instruction, le colonel Ducuis, à Lausanne.

COMMUNIQUE BELGE

Duel d'artillerie assez violent dans la région de Dixmude. Nos batteries ont surpris une colonne d'infanterie en marche de Boorst vers l'Yser. L'ennemi a été dispersé.

Les exploits d'un sous-marin

Rome, 21 janvier. — Les journaux annoncent qu'un sous-marin anglais a détruit dans l'Adriatique un aéroplane autrichien et a coulé un torpilleur qui tentait de lui porter secours. La rencontre a eu lieu dans le voisinage de Grado ; le sous-marin anglais naviguait à périscope découvert, lorsqu'il aperçut un hydroplane autrichien tombé à l'eau par suite d'une panne de moteur ; à bord se trouvaient deux officiers. Les observateurs du sous-marin sommèrent les deux officiers de se rendre et les firent prisonniers ; ils envoyèrent ensuite une torpille qui coula peu après l'appareil. Un torpilleur autrichien, qui escortait probablement l'hydroplane apparu bientôt, mais le sous-marin, par une habile manœuvre envoya une nouvelle torpille sur le bateau autrichien qui coula à pic. Le sous-marin plongea alors et disparut.

D'autre part, le Corriere della Sera annonce que l'éclaircur autrichien du type Novare qui a été coulé il y a quelques

jours dans l'Adriatique par un sous-marin français serait, selon des renseignements parvenus à l'Etat-Major de la marine italienne, le Helgoland qui, dès le début de la guerre, fut attaché à la base navale de Cattaro.

LE GENERAL GILINSKI

SUR NOTRE FRONT

Le général Gilinsky, délégué du Grand Etat-Major russe près du Grand Quartier Général des armées françaises est allé sur notre front remettre au nom de S. M. I. Tsar des distinctions militaires à des soldats d'origine tchèque engagés dans notre légion étrangère et qui se sont distingués pendant la bataille de Champagne.

Après avoir été reçu par le général commandant l'armée opérant dans le secteur, le général Gilinsky a passé en revue les troupes de la légion étrangère et il a épinglé lui-même sur la capote de dix-huit légionnaires tchèques les décorations décernées par le Tsar.

Nous rappelons à nos abonnés que tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 50 centimes, en mandat ou timbres-poste, pour frais de confection d'une nouvelle bande.

La viande frigorifiée

La « frigo », comme les Parisiens nomment déjà la viande frigorifiée, après un timide essai de vente publique, fait aujourd'hui par une société coopérative, La Bellevilloise, a été vendue hier, pour une quantité approximative de 7.000 kilos, dans sept boutiques différentes, ouvertes dans les quartiers populaires de Paris.

Le succès que cette viande a rencontré, le premier jour, auprès des ménagères, s'est confirmé hier et même accentué. Il convient de dire que la « frigo », vendue 20 0/0 meilleur marché que la viande fraîche mise en vente dans les coopératives, offrait, en outre, aux acheteuses cet avantage de donner beaucoup moins de déchets et une viande de toute première qualité.

Malheureusement, l'essai ne devant porter que sur la catégorie peu fortunée de la population et la vente en étant refusée à un restaurateur, par exemple, il sera impossible de savoir quel accueil la généralité des Parisiens réserverait à cette viande frigorifiée.

En effet, il y a actuellement dans les frigorifiques de la rue des Cailloux, à Cligny, sous le contrôle de l'Intendance, des millions de kilos de « frigo », mais le maximum de prélèvement prévu en faveur de la population parisienne n'est que de 25.000 kilos par jour. De quel poids peut être cet apport, si l'on considère qu'en temps normal Paris mange en vingt-quatre heures onze cent mille kilos de viande de boucherie ?

La mégalomanie du chasseur

Jeanne (Emmanuel), simple chasseur de 2^e classe, qui comparait hier devant le deuxième conseil de guerre, était poursuivi pour s'être paré de l'uniforme de sous-lieutenant du 7^e chasseurs à pied et pour avoir orné sa tunique de la croix de chevalier de la Légion d'honneur, de la médaille militaire et de la croix de guerre avec trois palmes et deux étoiles ! Jeanne, qui n'a droit à aucun de ces titres et honneurs, n'en est pas moins un courageux soldat puisqu'il a été blessé deux fois au front. Il était en convalescence au moment où il a été arrêté dans un bar de la rue d'Angoulême par deux agents qui l'avaient trouvé « trop glorieux pour que ce soit vrai », dirent-ils.

Devant ses juges, il a déclaré qu'il n'avait pu résister à se donner le grade et à se conférer les distinctions qu'il désirait tant avoir légitimement.

M. Henri Gérard, son avocat, a plaidé la mégalomanie très fréquente chez les soldats en temps de guerre ; thèse et plaidoirie utiles, puisque le conseil n'a frappé Jeanne que de 25 francs d'amende.

LA POILUE

COURRIER DES THÉÂTRES

Ce soir :

Comédie-Française, 8 h. Les affaires sont les affaires ; Opéra-Comique, 8 h., Werther, Odeon, 8 h., l'Espionne.
Théâtre Réjane, 8 h., Madame Sans-Gêne ; Porte-Saint-Martin, 8 h., Anna Karénine ; Nouvel-Ambigu, 8 h., Sherlock Holmes ; Théâtre Sarah-Bernhardt, 8 h., l'Aiglon ; Gaité, 8 h. 30, Vous n'avez rien à déclarer ? ; théâtre Antoine, 8 h. 30, La Belle Aventure ; Apollo, 8 h. 15, La Cocarde de Mimi Pinson ; Renaissance, 8 h. 30, La nuit à l'oreille ; Palais-Royal, 8 h. 30, le Peu, Hortense a dit : « J'm'en fous » ; Bouffes-Parisiens, 8 h. 15, Kit ; Variétés, 8 h. 30, Miquette et sa mère ; Gymnase, 8 h. 45, Deux Vestales ; Capucines, 8 h. 15, En français, Oh ! Pardon ; Vaudeville, 8 h. 15, Cabiria ; Cluny, 8 h. 30, Ferdinand le Nocturne ; Déjazet, 8 h. 30, Les Fiancés de Rosalie ; Grand-Guignol, 8 h. 45, Le Mystère de la Main noire ; Soala, 8 heures 30, Taisez-vous, méfiez-vous ! ; Cigale, 8 h. 30, L'Enfer des Revues ; Concerti Mayol, 8 h. 20, Madame Bon-Dou Ba-Da Bounh ! ; Eldorado, 8 h. 15, Pouchou, roi des dentistes ; Ba-Ta-Clan, 8 h. 30, Un Bouchon ; Gaîté-Rochechouart, 8 h. 30, C'est Mimi ; Alhambra, Empire et Olympia, à 8 h. 30, attractions ; Nouveau-Cirque, 8 h. 30, attractions ; aux Quat'Z'Arts, au Moulin de la Chanson, à la Pie qui Chante, à la Chammière et au Cébigi, à 8 h. 45, revues et chansons.

Le gérant : ANTOINE KLEYNTJENS.

Sec. Anon. des Imp. WELLMOFF et ROCHER, 16-18, r. Notre-Dame-des-Victoires, Paris. E. ANCEAU, directeur.